

# FONDS DE GARANTIE DE PAIEMENT

## APPROBATION DU BUDGET 2020 DU FONDS DE GARANTIE DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le Fonds de garantie de paiement des producteurs de bovins du Québec (Fonds);

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le Fonds sert exclusivement au paiement des réclamations et des coûts d'administration encourus par Les Producteurs de bovins du Québec;

CONSIDÉRANT qu'aucun retrait ne peut être fait à même le Fonds sans avoir reçu l'autorisation de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie);

CONSIDÉRANT que la Régie demande à l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec d'approuver le budget d'exploitation du Fonds avant d'autoriser le retrait des frais d'administration du Fonds;

CONSIDÉRANT que la présente assemblée a été dûment convoquée à cette fin;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec :**

**APPROUVE les charges budgétisées 2020 du Fonds de garantie de paiement des producteurs de bovins du Québec (Fonds), qui s'élèvent à 76 559 \$;**

**DEMANDE à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d'autoriser Les Producteurs de bovins du Québec à retirer ces sommes du Fonds afin de couvrir les coûts d'administration de ce Fonds.**

	Budget 2019 12 mois	Résultats 2019 10 mois	Budget 2020 12 mois
<b>Produits</b>			
Contributions bovins de réforme	84 303 \$	80 256 \$	---
Revenus de placement	200 000 \$	452 571 \$	200 000 \$
	<b>284 303 \$</b>	<b>532 827 \$</b>	<b>200 000 \$</b>
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	42 518 \$	26 657 \$	39 057 \$
Frais administratifs	36 032 \$	17 979 \$	35 489 \$
Location d'équipement et de logiciels	13 912 \$	343 \$	2 013 \$
	<b>92 462 \$</b>	<b>44 979 \$</b>	<b>76 559 \$</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>191 841 \$</b>	<b>487 848 \$</b>	<b>123 441 \$</b>